



Arras, le 18 décembre 2019

Le projet de développement de l'entreprise BIOVE soutenu par l'Etat Arrondissement de Saint-Omer

L'entreprise BIOVE, spécialisée dans la fabrication de produits pharmaceutiques à destination des animaux domestiques et de production, localisée à Arques, a déposé une demande de prime d'aménagement du territoire dans le cadre de son projet d'investissement sur son site d'Arques afin de centraliser et tripler sa production avec la création de 60 emplois.

A la suite de l'avis favorable émis par la Commission Interministérielle des Aides à la Localisation des Activités (CIALA), le ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales a décidé **l'octroi d'une prime à l'aménagement du territoire d'un montant de 510 000 €.**

Cette aide directe à l'investissement illustre une nouvelle fois l'effort de l'Etat en matière d'accompagnement du développement économique et de l'emploi dans le Pas-de-Calais.

Fabien SUDRY, préfet du Pas-de-Calais, se félicite de cette décision qui permet de soutenir le projet de développement du laboratoire BIOVE et la création de plusieurs dizaines d'emplois dans l'Audomarois.